

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 425 portant promulgation en Côte Française des Somalis des arrêtés ministériels relevant le montant de diverses taxes de propriété industrielle,

n° 425

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis et 1° L'arrêté ministériel du 6 août 1951 relatif à la fixation de diverses taxes perçues en matière de propriété industrielle (JORF. du 12 août 1951, p. 8802) ; 2° L'arrêté ministériel du 6 août 1951 fixant le montant de la taxe à percevoir pour le dépôt d'une demande de brevet d'invention ou d'un certificat d'addition et de première annuité de brevet (J.O.R.F. du 12 août 1951, p. 8801) ; 3° L'arrêté ministériel du 6 août 1951 fixant le montant de la taxe des brevets d'invention et de la taxe supplémentaire de retard pour le paiement des annuités de brevets d'invention (J.O.R.F. du 12 août 1951, p. 8801) ; 4° L'arrêté ministériel du 18 septembre 1951 fixant le montant de la taxe de publication et d'acceptation de descriptions et de dessins à percevoir lors du dépôt d'un brevet d'invention ou d'un certificat d'addition (J.O.R.F. du 22 septembre 1951, p. 9771) ; 5° L'arrêté ministériel du 18 septembre 1951 fixant le montant de diverses taxes perçues en matière de propriété industrielle (J.O.R.F. du 22 septembre 1951, p. 9771) ; 6° L'arrêté du 31 décembre 1951 fixant le montant de diverses taxes de propriété industrielle (dessins et modèles) (JORF. du 8 janvier 1952, p. 326).

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

Le Gouverneur, N. Sapour.